

**COMMISSION PARITAIRE**

**PROCES-VERBAL**

**de la séance du 22 avril 2003**

**Présents**

Frank BARON, Erhard FRIEDBERG, James Mc CEARNEY, Christian LEQUESNE.  
Mohammed CHIRANI, Alexandre CLEMENT, Laurent DE MONNERON, Andréa JIMENEZ  
SORIANO, Lisa PICHENY, Caroline RICCI, Arnaud ROHMER.

**Absents ou excusés**

David ABIKER (Procuration à Marie-Christine LABROUSSE), Nicolas DAHAN, Marie-Christine  
LABROUSSE (Procuration à Gilles LE CHATELIER), James Mc CEARNEY (Procuration à Marie-  
Christine LABROUSSE), Gilles LE CHATELIER.  
Laurent MAFFEIS (Procuration à Arnaud ROHMER).

**Assistaient à la séance**

M. Richard DESCOINGS	directeur
M. Guillaume PIKETTY	directeur adjoint
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur de la communication
Mme Isabelle de VIENNE	chargée de mission
Mme Alexia de MONTERNO	chargée de mission
Melle Laure CAILLOL	présidente du Ciné CLub

\*

\* \*

- |  |      |
|--|------|
| I. Convention entre l'Ecole Nationale de la Statistique et<br>de l'administration Economique (ENSAE) et l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. | p.2  |
| II. Création des masters recherche et de masters professionnels à Sciences Po.   | p.3  |
| III. Election de la commission de suivi de l'aide sociale.   | p.7  |
| IV. Audition du Ciné Club.   | p.8  |
| V. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 24 mars 2003.  | p.10 |
| VI. Echanges d'informations sur des questions diverses.  | p.10 |

**COMMISSION PARITAIRE**  
**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU 22 AVRIL 2003**

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence d'Arnaud Rohmer.

**I. CONVENTION ENTRE L'ECOLE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE L'ADMINISTRATION ECONOMIQUE (ENSAE) ET L'IEP DE PARIS**

*a) Exposé*

Alexia de MONTERNO présente le projet de convention. Il s'agit de faciliter le cursus des étudiants souhaitant obtenir un double diplôme ENSAE – Sciences Po. Les étudiants qui sont actuellement en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année à l'ENSAE et qui seraient admis en 4<sup>ème</sup> année à Sciences Po seraient dispensés de l'obligation de suivre les trois enseignements d'ouverture, à condition qu'ils valident, pendant leur cursus à l'ENSAE, trois enseignements qui seraient reconnus comme équivalents par Sciences Po, notamment en termes de crédits et d'assiduité. Le deuxième point de cette convention concernerait des échanges d'étudiants. Sciences Po ouvrirait la possibilité pour au maximum une dizaine d'étudiants en dernière année de l'ENSAE de suivre des enseignements d'ouverture en droit, économie et sociologie. Ces étudiants seraient choisis par l'ENSAE, ne paieraient pas de droits d'inscription à Sciences Po, mais auraient accès à tous les services de Sciences Po, notamment la bibliothèque. En contrepartie, l'ENSAE accueillerait une dizaine d'étudiants du cycle du diplôme de Sciences Po qui suivraient des séminaires proposés en 3<sup>ème</sup> année. Ces étudiants ne paieraient pas de droits d'inscription à l'ENSAE mais bénéficieraient des avantages de la scolarité à l'ENSAE. Chaque groupe d'étudiants devrait bien sûr respecter les obligations de scolarité de l'institution qui les accueillerait.

*b) Questions et observations*

Caroline RICCI demande suivant quels critères les étudiants de Sciences Po seraient sélectionnés. Elle souhaite savoir si les étudiants souhaitant aller à l'ENSAE seront obligés de suivre certains enseignements à Sciences Po ou si tout le monde pourra postuler.

Alexia de MONTERNO répond que tout le monde pourra postuler, mais précise qu'il s'agit d'enseignements libres, gratuits et qui ne rapporteront pas de crédits. L'échange se fera sur la base de l'envie de certains étudiants d'aller compléter leur formation à l'ENSAE ou à Sciences Po. Elle ignore s'il y aura énormément de demandes. Celles-ci seront examinées au cas par cas. Les critères seront la motivation et la façon dont certains enseignements exclusivement proposés par l'ENSAE peuvent enrichir les cursus des étudiants dans un projet professionnel précis.

Alexandre CLEMENT demande si, dans le cas des échanges avec obligations de scolarité, les étudiants de l'ENSAE le souhaitant pourront suivre les enseignements d'ouverture à Sciences Po.

Alexia de MONTERNO répond par l'affirmative. La dispense d'enseignements d'ouverture par l'obtention d'équivalences est une possibilité, pas une obligation.

Lisa PICHENY demande si l'échange ne concernera que les étudiants du cycle du diplôme et si la convention sera appliquée à partir de la rentrée prochaine.

Alexia de MONTERNO répond oui à ces deux questions.

*c) Vote*

Le projet de convention est approuvé à l'unanimité.

## **II. CREATION DE MASTERS RECHERCHE ET DE MASTERS PROFESSIONNELS A SCIENCES PO**

*a) Exposé*

Richard DESCOINGS rappelle que depuis 1998, les ministres de l'Education nationale de plusieurs pays membres de l'Union européenne ont lancé un processus d'harmonisation des diplômes pour l'ensemble des systèmes d'enseignement supérieur des pays membres de l'Union. C'est Claude Allègre qui avait pris cette initiative, à laquelle il avait donné une certaine solennité puisqu'elle a été partagée par une demi-douzaine de ministres européens de l'Education nationale à l'occasion du 800<sup>ème</sup> anniversaire de la Sorbonne à Paris. Cette initiative a été étudiée par les pays membres et a donné lieu en 1999 à une déclaration à Bologne sur l'harmonisation européenne des diplômes. L'idée est que les universités européennes adoptent progressivement le même rythme d'organisation et la même construction des cursus universitaires, de manière à ce que se crée un véritable espace européen de l'Enseignement supérieur. Il s'agissait à l'origine d'une initiative intergouvernementale, qui a été ensuite reprise à son compte par la Commission européenne. C'est aujourd'hui un double processus intergouvernemental et communautaire. En France, ce système a d'abord été dénommé 3-5-8 en fonction de la scansion en trois étapes des études supérieures : 3, 5 et 8 années après le baccalauréat. En 2002, ce système a été renommé en fonction du niveau des diplômes susceptibles d'être acquis : licence, Master et doctorat. Comme tout processus d'harmonisation au sein de l'Union européenne, celui-ci a connu plusieurs étapes, a été itératif et a dû connaître les incertitudes liées aux alternances politiques dans chaque pays membre. Mais depuis le dernier sommet des ministres de l'Education nationale à Prague, il semble y avoir un accord général. En France, cet accord s'est traduit par la publication d'un décret réglementaire en avril 2002 qui fixe les conditions générales de l'organisation des études supérieures selon ces trois étapes. Le gouvernement de Monsieur Raffarin a validé ce décret. Progressivement, les établissements universitaires français mettront en œuvre cette nouvelle organisation des cursus et feront certifier les connaissances acquises par ces trois diplômes. Le statut de Sciences Po lui a permis d'anticiper très largement sur ce processus. La décision d'organisation des actuels 1<sup>ers</sup> cycles et du cycle du diplôme a été adoptée dans ses principes en 1998-1999. Ces réformes ont été mises en œuvre à Sciences Po dès la rentrée 2000, ce qui donne à l'Institut un minimum de trois ans d'avance sur les établissements qui entreront dans le système à partir de la rentrée prochaine.

Sciences Po a réorganisé les cursus pour les 1<sup>ers</sup> cycles et pour le cycle du diplôme. L'Institut a également anticipé d'une certaine manière le processus en cours en organisant des passerelles entre les enseignements du cycle du diplôme et ceux des DEA, ce qui permet à des élèves inscrits en cycle du diplôme de suivre en même temps des enseignements de DEA, avec recrutement académique à l'entrée dans ces DEA et sanction par les responsables pédagogiques des différents DEA. Cela permet aux étudiants qui sont dans cette filière d'obtenir un DEA, soit presque en même temps que le diplôme de Sciences Po, soit seulement un semestre plus tard. Il reste que, jusqu'à maintenant, Sciences Po a maintenu l'organisation en 8 DEA et 6 DESS. Cela est normal, puisqu'il s'agit de diplômes nationaux, qui donnent lieu à une habilitation par une Commission nationale d'habilitation. Pour procéder à la transformation de ces DEA et DESS, il fallait attendre que les textes réglementaires soient édictés par le gouvernement, ce qui a été fait en avril 2002, et qu'une Commission nationale d'habilitation soit désignée et installée, ce qui est en train de se faire. Les gouvernements successifs ont décidé que les universités entreraient dans le nouveau système au fur et à mesure de la négociation des contrats quadriennaux, qui fixent pour chaque établissement universitaire les relations entre cet établissement et le ministère de l'Education nationale. Sciences Po devait être parmi les derniers établissements à transformer les DEA et DESS en Masters, puisque l'actuel contrat quadriennal couvrait les années 2001 à 2004. Mais la direction de Sciences Po est

tombée d'accord avec le ministre chargé de l'Enseignement supérieur pour renégocier le contrat quadriennal. A cette occasion, Sciences Po pourra transformer ses DEA et DESS en Masters à la rentrée 2004, alors que s'il avait fallu attendre la fin de l'actuel contrat, cette réforme n'aurait pas pu être mise en œuvre avant la rentrée 2005, voire 2006. C'est un grand avantage pour les étudiants que de pouvoir disposer de la nouvelle organisation le plus vite possible.

Aussi bien du côté de l'Ecole doctorale que de l'Ecole des DESS, la réflexion qui avait commencé il y a un an a été accélérée, puisque les délais sont devenus très brefs. Il y a aujourd'hui un consensus sur un certain nombre de principes que Richard Descoings va présenter aujourd'hui à la Commission paritaire. Il n'y aura pas de décision à prendre aujourd'hui. Le processus de décision implique une adoption par le Conseil scientifique pour les Masters recherche, puis une présentation devant la Commission paritaire et devant le Conseil de Direction, mais il ne s'agira que de projets. En effet, si pour réformer les cursus qui mènent à un diplôme d'établissement, le Conseil de Direction est maître du jeu, la mise en œuvre de diplômes nationaux implique de passer par la contrainte d'une Commission d'Habilitation nationale et du CNESSER. La réflexion sur les Masters à Sciences Po a débouché sur cinq principes. Le premier est qu'alors que les DEA et DESS étaient organisés sur une année universitaire, les futurs Masters seront organisés sur deux ans. Le deuxième principe est que l'on opérera une sélection des étudiants qui seront reçus dans ces Masters, qu'il s'agisse de Masters professionnels ou de Masters recherche, aussi bien à l'entrée en 4<sup>ème</sup> année de Sciences Po, qui correspondra à la 1<sup>ère</sup> année de Masters, qu'à l'entrée en 2<sup>ème</sup> année de Masters pour des étudiants qui intégreront Sciences Po directement au moment de la 5<sup>ème</sup> année. Aujourd'hui, la majorité des étudiants en DEA et DESS à Sciences Po sont recrutés directement en DEA et DESS sans être passés par la formation menant au diplôme de Sciences Po. On maintiendra donc la diversité qui existe aujourd'hui, en gardant cette passerelle avec les universités de droit commun que constituent aujourd'hui les DEA et DESS et que constitueront demain les Masters. Le troisième principe d'harmonisation est qu'autant que possible, on fera en sorte que les étudiants qui suivront les deux années de Masters puissent suivre en même temps, sinon la totalité, du moins une partie essentielle du cursus de Sciences Po menant au diplôme d'établissement, de manière à ce que ces étudiants détiennent, à la fin de ces deux années d'études, à la fois le Master diplôme national et le Master diplôme d'établissement. Cela permettra de maintenir la possibilité qui existe aujourd'hui d'obtenir presque en même temps le diplôme de Sciences Po et le DEA. Ce sera à la fois un avantage important pour les étudiants et un avantage compétitif décisif pour attirer les meilleurs étudiants, notamment dans les Masters recherche. Le quatrième principe, en ce qui concerne les Masters recherche, est de réussir tout à la fois à donner une formation pluridisciplinaire et un véritable ancrage disciplinaire. Chaque Master recherche devra clairement avoir une majeure de spécialisation scientifique en histoire, en sociologie, en science politique ou en économie, tout en évitant l'enfermement intellectuel dans une seule discipline. Les étudiants devront pouvoir suivre en même temps au moins une autre discipline. Il faudra donc organiser ces Masters recherche de telle manière que la pluridisciplinarité qui est la marque de fabrique de Sciences Po soit préservée. Pour les futurs Masters professionnels, aujourd'hui DESS, la question ne se pose pas exactement dans les mêmes termes, parce que ces DESS sont déjà largement pluridisciplinaires, même si ce n'est pas indiqué dans leur appellation. En revanche, on va beaucoup travailler sur l'articulation entre la formation menant au diplôme d'établissement et la formation délivrée dans ces Masters professionnels, en essayant de faire en sorte qu'en réalité, la spécialisation acquise progressivement par les étudiants de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année soit organisée au sein des futurs Masters professionnels. Il s'agit de maintenir une forte spécialisation, ce qui est la marque même des DESS, mais il n'est pas nécessaire qu'il y ait des doublons avec des majeures de spécialisation qui existent aujourd'hui. En même temps, il faut proposer à ceux qui seront dans ces Masters la formation intellectuelle fondamentale qui est proposée aux élèves suivant le cursus menant au diplôme d'établissement. Enfin, le cinquième principe est qu'il y aura unicité des formations de jury qui recruteront les élèves de ces futurs Masters selon qu'ils viendront des 1<sup>ers</sup> cycles de Sciences Po ou qu'ils seront directement admis en 4<sup>ème</sup> année. Les mêmes formations de jury examineront également l'entrée directe en 5<sup>ème</sup> année.

La réflexion continue d'être menée au sein de l'Ecole doctorale et de l'Ecole des DESS. Cette question sera traitée de façon plus officielle devant les Conseils en mai, puisqu'il faudra faire une

proposition concrète au ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avec l'espoir d'obtenir l'homologation de ces nouvelles formations dans le courant de l'été ou au début de l'automne.

*b) Questions et observations*

Caroline RICCI est satisfaite de cette première information. Des étudiants commencent à poser des questions, parce qu'ils ont entendu parler de cette réforme et se demandent s'il ne vaut pas mieux attendre la mise en place des Masters, plutôt que de suivre un DEA en même temps que la 5<sup>ème</sup> année de Sciences Po. Par ailleurs, elle demande si les étudiants de Sciences Po qui seront diplômés en 2004 et qui souhaiteraient suivre un 3<sup>ème</sup> cycle de type DEA ou DESS devront postuler à une entrée en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année de Master.

Richard DESCOINGS répond que sous réserve de ce qui sera décidé par les Conseils, il pense que les diplômés de l'IEP de Paris pourront faire valoir ce diplôme pour être reçus en 2<sup>ème</sup> année du Master qui les intéresse. Ils ne suivront que les seuls enseignements organisés spécifiquement pour ces Masters, peut-être même, en fonction des Masters, avec une validation des enseignements préalablement acquis. Il sera hors de question de leur faire recommencer un cycle complet de Master.

Alexandre CLEMENT s'interroge sur les modalités de validation. Un étudiant qui souhaite valider le cycle du diplôme a déjà une charge de travail importante. S'il veut en plus valider un DEA ou un DESS, cette charge devient encore plus lourde. Avec la mise en place des Masters, il se demande comment on articulera les choses pour qu'un étudiant normal ne soit pas surchargé de travail.

Richard DESCOINGS répond que ce sera assez simple. Aujourd'hui, les textes réglementaires fixent la somme d'heures d'enseignement en DEA à 160 par année. Les choses sont un peu moins précises pour les DESS. Le diplôme de Sciences Po correspond à 550 heures par année. Or pour le diplôme de Sciences Po, il y a 50 % de formation intellectuelle fondamentale et 50 % de spécialisation. Comme les enseignements de spécialisation seront ceux-là même suivis dans le cadre des Masters, il n'y aura pas 160 heures de plus par an pour les étudiants en double cursus, mais 550 heures, dont les 160 heures suivies au titre du Master recherche. Il n'y aura pas de charge de travail supplémentaire. Au contraire, pour la même charge de travail, il y aura la possibilité d'obtenir deux diplômes si on est sélectionné.

Erhard FRIEDBERG ajoute qu'il suffit de se reporter au schéma existant pour un étudiant souhaitant faire un DEA en même temps que sa 5<sup>ème</sup> année. En s'inspirant de ce schéma, il est parfaitement possible d'organiser une double scolarité menant au diplôme de Sciences Po et au Master sans excéder le nombre d'heures qu'il faudrait de toute façon faire pour obtenir le diplôme de Sciences Po. Mais les choix d'enseignements seront probablement plus contraints que pour un étudiant ne passant que le diplôme d'établissement. En effet, les étudiants postulant à un Master devront valider certains enseignements obligatoires.

Alexandre CLEMENT fait remarquer qu'il faudra que les étudiants souhaitant faire un Master soient prioritaires pour ces enseignements lors des inscriptions pédagogiques.

Laurent de MONNERON demande si le jury sélectionnant les étudiants admis dans les Masters fonctionnera comme le jury qui sélectionne actuellement les étudiants admis en double cursus diplôme de Sciences Po – DEA.

Richard DESCOINGS répond que ce sera le cas.

Lisa PICHENY demande si la passerelle pour l'entrée en 2<sup>ème</sup> année de Master est un dispositif provisoire ou si elle sera pérennisée. Puisque l'harmonisation se fera dans tous les établissements universitaires, elle demande qui seraient les étudiants qui souhaiteraient entrer directement en 2<sup>ème</sup> année de Master.

Richard DESCOINGS répond qu'il y a deux types de réponse. Juridiquement, ce qui a été décidé est un dispositif pérenne. Les textes prévoient que l'on puisse entrer en 2<sup>ème</sup> année de Master dans une université donnée après avoir accompli sa 1<sup>ère</sup> année de Master dans une autre université. Pour Sciences Po, on peut voir dans cinq ans ce qu'il adviendra des flux de candidatures et des flux d'admission entre les deux niveaux d'admission, en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année de Master. Le monde étudiant s'informe très vite. Lorsqu'on saura qu'à Sciences Po on peut à la fois faire un master diplôme national en deux ans et la formation menant au diplôme d'établissement, il y aura une très grande pression pour entrer à Sciences Po dès la 1<sup>ère</sup> année de Master. En effet, il est vraisemblable que les étudiants entrant seulement en 2<sup>ème</sup> année de Master ne pourront pas obtenir le diplôme de Sciences Po en une seule année. Le deuxième type de réponse est la compétition. Les étudiants qui frapperont à la porte des Masters en 2<sup>ème</sup> année seront les étudiants qui considéreront qu'un Master de Sciences Po sera meilleur que celui qu'il pourraient obtenir dans leur université d'origine. Il est vrai qu'il s'agit de diplômes nationaux et que tous les diplômes se vaudront théoriquement. Mais si les étudiants estiment que tel corps enseignant est plus performant que tel autre et s'ils préfèrent obtenir leur diplôme dans certains établissements, afin d'avoir de meilleures chances sur le marché du travail, il est vraisemblable qu'il ne manquera pas de candidatures pour entrer à Sciences Po en 2<sup>ème</sup> année de Master.

Arnaud ROHMER demande si, dans le cas d'étudiants de Sciences Po qui ne seraient pas admis dans un Master, mais qui suivraient un enseignement dont la spécialisation correspondrait à peu près à celle d'un Master, il n'y aura pas un risque que les étudiants fassent l'objet d'une certaine discrimination en fonction de leur admission ou non en Master.

Richard DESCOINGS estime que la discrimination par le mérite n'est pas pénalisante. Si certains étudiants de Sciences Po sont retenus par des jurys d'admission en Master, comme ils le sont actuellement pour les doubles diplômes DEA – diplôme de Sciences Po, ce sera un témoignage de leur investissement dans leurs études. Aujourd'hui, 40 % des diplômés de Sciences Po n'ont pas souhaité suivre de majeure de spécialisation et bénéficier de cette labellisation. C'est considérable. La direction pensait que l'écrasante majorité des étudiants du cycle du diplôme suivraient une majeure de spécialisation et demanderaient une labellisation de leur diplôme. Ce n'est pas ce que les étudiants ont voulu. Mais il ne pense pas que les étudiants qui n'ont pas de labellisation sur leur diplôme se sentent pénalisés par rapport aux autres. Ceci étant, il ne faudrait pas que sur le marché du travail arrivent en compétition les étudiants qui auraient le Master de Sciences Po diplôme d'établissement et ceux qui auraient un Master diplôme national. C'est pourquoi Richard Descoings pense que la bonne solution est de permettre à ceux qui feront un Master diplôme national d'avoir le diplôme d'établissement. Dans cinq à dix ans, on verra si ceux qui auront le plus de mal à défendre leur cursus ne seront pas ceux qui auront préféré le diplôme national au diplôme d'établissement. On peut se demander si dans dix ans, les systèmes d'habilitation nationale des diplômes n'auront pas largement évolué, notamment sous la pression européenne. Richard Descoings répète que l'on tentera de faire en sorte qu'il n'y ait pas perturbation avec les étudiants qui ne suivront pas de Masters. Il souligne que ces Masters auront un encadrement pédagogique, scientifique et intellectuel du niveau des actuels 3<sup>èmes</sup> cycles. Il imagine que tous les étudiants n'accepteront pas aisément de se soumettre aux exigences imposées par le suivi d'un Master. Il est toujours possible de renoncer à mettre en œuvre des diplômes nationaux à Sciences Po, soit en supprimant les DEA et DESS, soit en transformant ces diplômes nationaux en diplômes d'établissement. Il ne pense pas que les syndicats étudiants y soient favorables. Dès lors qu'on veut rester dans le système des diplômes nationaux, il faut en tirer les conséquences.

Caroline RICCI demande si cette réforme est juste une réforme des modalités d'admission, des appellations des diplômes, ou si elle va s'accompagner d'une réforme des enseignements et des méthodes d'enseignement.

Richard DESCOINGS répond qu'il y aura bien une réforme des enseignements. Les différentes spécialités disciplinaires travaillent sur ce point. Il n'y aura pas nécessairement de réforme des méthodes. Les Masters recherche impliquent une formation à la recherche par la recherche. Quant aux DESS, s'ils sont aussi demandés par les étudiants, c'est parce que les méthodes employées permettent d'avoir des diplômés de haut niveau qui réussiront parfaitement sur le marché du travail. Mais il ne

s'agit pas de simplement renommer des diplômés. La réforme des diplômés sera un vrai travail de réflexion mené par des professeurs et des chercheurs. Mais on ne va pas tout changer.

Erhard FRIEDBERG ajoute que cela signifie notamment qu'il devra y avoir des discussions entre les équipes pédagogiques qui se constituent peu à peu pour les Masters et les responsables de la scolarité.

Lisa PICHENY souligne que le niveau de spécialisation et d'exigence sera équivalent à celui des 3<sup>èmes</sup> cycles actuels. Elle demande ce qui se passera pour les étudiants venant des 1<sup>ers</sup> cycles de Sciences Po, qui auront une formation pluridisciplinaire et qui pourraient être défavorisés par rapport aux étudiants plus spécialisés venant des universités.

Richard DESCOINGS ne croit pas que les jurys chercheront à défavoriser ces étudiants. Jusqu'à la rentrée 2000, ces étudiants, diplômés de Sciences Po après trois ans d'études, étaient parfois directement reçus en DEA par des universités extérieures à Sciences Po. Leur qualité était donc reconnue. Maintenant que le 1<sup>er</sup> cycle comporte trois années, dont une à l'étranger, la qualité de leur formation s'est encore améliorée. Les étudiants entrés à Sciences Po après le baccalauréat n'ont pas à craindre la concurrence des étudiants entrant en cycle du diplôme. Le fait de fixer un très haut niveau d'exigence est dans l'intérêt des étudiants. C'est ce qui leur permet de progresser le plus rapidement et le plus loin possible. Il ajoute que la 3<sup>ème</sup> année à l'étranger pourra tout à fait être intégrée dans l'objectif de suivre un Master en 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année. Le choix des enseignements en 3<sup>ème</sup> année pourra préfigurer ce qui sera fait dans les filières Masters. C'est tout l'intérêt d'avoir des responsables pédagogiques en charge de l'orientation pédagogique des étudiants, ce qui n'existe pas dans les universités.

### **III. ELECTION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE L'AIDE SOCIALE**

#### *a) Exposé*

Guillaume PIKETTY rappelle que depuis huit ans, une Commission à Sciences Po examine chaque année la façon dont l'aide sociale destinée aux étudiants leur est effectivement attribuée. Cette Commission de suivi de l'aide sociale est composée de 12 membres : 4 enseignants élus de la Commission paritaire et du Conseil de Direction, 4 étudiants également élus de la Commission paritaire et du Conseil de Direction, et 4 salariés nommés par le directeur. Les 4 enseignants élus l'ont été il y a deux ans, puisque les représentants enseignants de la Commission paritaire et du Conseil de Direction sont élus pour trois ans. Ils ont donc encore une année à faire. Il s'agit, s'ils en sont toujours d'accord, de David Abiker, Frank Baron, Erhard Friedberg et Jean-Jacques Gabas. Les trois premiers sont élus en Commission paritaire et le dernier en Conseil de Direction. Les salariés nommés par le directeur sont la directrice de la scolarité, le ou la secrétaire général (e) de l'Ecole doctorale, le responsable des conventions d'éducation prioritaire et le responsable des bourses de mobilité européenne Socrates-Erasmus. Il s'agit de salariés qui, du fait de leurs fonctions au sein de Sciences Po, ont à connaître à la fois des situations concrètes des étudiants et des modalités particulières d'aide. Les 4 membres étudiants de cette Commission restent à désigner. Guillaume Piketty demande donc aux élus étudiants de procéder à une élection entre eux et de faire parvenir à la direction le nom des 4 étudiants qui auront à siéger au sein de la Commission de suivi de l'aide sociale.

#### *b) Questions et observations*

Andrea JIMENEZ indique qu'elle est en 5<sup>ème</sup> année et qu'elle ne sera plus là après octobre 2003. Elle demande si un étudiant élu peut passer le relais à un autre étudiant de sa liste.

Guillaume PIKETTY répond par l'affirmative.

Arnaud ROHMER demande s'il faut nommer quatre élus étudiants maintenant ou s'il faut d'abord se mettre d'accord avec les élus du Conseil de Direction.

Guillaume PIKETTY répond que les 4 élus étudiants membres de cette Commission doivent être issus d'un corps électoral composé des 16 élus étudiants en Commission paritaire et en Conseil de

Direction. Il suggère aux élus étudiants de la Commission d'attendre la semaine prochaine. Quand il aura informé les élus étudiants du Conseil de Direction, ils pourront se réunir et désigner les 4 membres étudiants de la Commission.

#### IV. AUDITION DU CINE CLUB

##### a) Exposé

Laure CAILLOL, présidente du Ciné-Club, présente le bilan de l'association pour 2002-2003. Le Ciné-Club compte 53 adhérents cette année. Il a organisé 17 projections depuis la rentrée, avec plus de 500 spectateurs au total, sans compter la projection de *L'Auberge espagnole*, lors de laquelle l'amphi Boutmy était plein. Cinq événements ont été organisés en partenariat avec des associations de Sciences Po ou avec l'administration de Sciences Po. Le Ciné-Club a accueilli cinq invités. Les séances sans intervenants extérieurs ont été présentées par un membre du Ciné-Club. A chaque séance, un document présentant le film projeté a été distribué. Le Ciné-Club a acheté trois DVD cette année et loué sept films en format DVD. Deux partenariats ont été mis en place : le premier avec le Ciné-Club de l'Ecole normale supérieure et le second avec le Forum des images. Plus de 2000 visiteurs sont allés sur le site Internet du Ciné-Club. Le dossier envoyé aux membres de la Commission paritaire comporte la programmation du Ciné-Club depuis le début de l'année. Laure Caillol précise qu'elle a depuis fait un document plus complet, qui pourra être remis aux membres de la Commission. Cette programmation montre que le Ciné-Club a à la fois cherché à présenter des films classiques et plus récents, ces derniers ayant mieux marché, par exemple *Mulholland Drive*. Le Ciné-Club a également tenu à projeter des films documentaires, en prise avec des problèmes d'actualité, comme *Rêve d'usine*, de Luc Decaster, sur un plan de licenciement dans une usine Epéda en 2000. La dernière projection, qui a eu lieu lors de la Semaine des Arts, était *Paris 1900* de Nicole Védres, une des premières cinéastes féminines en France. En ce qui concerne les changements apportés cette année au Ciné-Club, le tarif d'adhésion est passé de 9,15 à 6 euros et les séances sont devenues hebdomadaires. Ce choix a été bénéfique, puisque le montant des recettes a quasiment doublé par rapport à l'année dernière. Les spectateurs ont généralement préféré prendre des cartes, puisque le billet à l'unité coûte 2 euros. Depuis que le Ciné-Club programme des films en format DVD, les nouveaux spectateurs adhèrent directement. Le rythme hebdomadaire des séances du Ciné-Club, à l'exception des semaines où se tenaient les forums entreprises, a donné une meilleure visibilité au Ciné-Club, ce qui, avec la baisse du prix des cartes, a fidélisé les spectateurs. Le nombre d'adhésions, qui étaient au nombre de 9 il y a deux ans et de 15 l'année dernière, sont passées à 53 cette année. En outre, les DVD ont permis de dépenser moins que l'année dernière. Les dépenses de location et de copie ont baissé de près d'un tiers. Le passage aux DVD, qui s'est fait cette année, découle de la décision d'acquérir un lecteur DVD prise il y a trois ans. Les copies 16 mm sont souvent de mauvaise qualité et leur projection implique d'avoir un projectionniste relativement expérimenté en cas de problème avec la machine. En outre, le transport des copies peut être compliqué. En revanche, le DVD permet une qualité optimale de l'image et du son. De plus, en termes de catalogue, les DVD offrent plus de choix, surtout pour les films récents. Les considérations de prix ont également joué un rôle. La location d'un DVD coûte environ 40 euros et l'achat coûte environ 60 euros, alors que la location d'une copie 16 mm coûte en moyenne 200 euros et peut aller jusqu'à 350 euros. Le Ciné-Club a donc loué un film comme *Mulholland Drive* en DVD et acheté trois DVD : *Gadjo Dilo*, *Shadows* et *Samia*. L'objectif est de constituer une sorte de « DVDthèque » qui pourra être transmise d'année en année, qui sera à la disposition du Ciné-Club soit s'il souhaite projeter de nouveau un film dans quelques années, soit pour remplacer à la dernière minute une copie en mauvais état ou qui n'arrive pas à temps. Cela éviterait d'annuler une séance en cas de problème. Mais les conditions d'achat et de location des DVD compliquent la tâche du Ciné-Club. Pour une projection en DVD, il n'est normalement pas possible de faire de la publicité en dehors de Sciences Po ou sur le site Internet du Ciné-Club. Le Ciné-Club va donc tenter de créer sur son site un espace dédié aux étudiants de Sciences Po, qui auront un code leur permettant d'accéder à une partie cachée du site. Le Ciné-Club a également créé sur son site Internet un magazine, *Les lumières du mercredi*, dont le premier numéro est sorti au début de la rentrée dernière. Ce magazine comporte des articles de membres du

Ciné-Club sur des thèmes divers, ainsi qu'un projet de cadavre exquis de scénario qui serait poursuivi à chaque numéro par des étudiants différents. Enfin, le Ciné-Club a mis en place deux partenariats. Le premier permet aux adhérents du Ciné-Club de Sciences Po d'assister aux séances du Ciné-Club de l'ENS de la rue d'Ulm à un tarif très intéressant. Le deuxième permet d'avoir un abonnement annuel aux séances du Forum des images à un tarif privilégié.

Les objectifs du Ciné-Club pour l'avenir sont de développer l'utilisation du DVD, d'organiser plus d'événements en partenariat avec des distributeurs et des associations de Sciences Po, de continuer le magazine et d'améliorer sa communication, notamment en remaniant son site, travail qui sera bientôt achevé. Il continuera à chercher des partenariats. Deux négociations de partenariat sont en cours avec Nathan et ARTE développement. Enfin, le Ciné-Club souhaite continuer à avoir une programmation riche et diversifiée, proposant aussi bien des classiques du cinéma français et international que des documentaires en prise avec des problèmes d'actualité. Ainsi, il projettera demain un documentaire sur la première guerre du Golfe.

#### *b) Questions et observations*

Alexandre CLEMENT précise qu'il n'a aucun problème avec le statut permanent du Ciné-Club, mais estime qu'une association qui n'a pas été reconnue en novembre dernier aurait eu une utilité directe dans la vie à Sciences Po. Cette association, Handicap Zéro, mériterait d'avoir un statut permanent. Elle avait mené l'année dernière un projet sur les différentes mesures possibles pour améliorer la vie des étudiants handicapés à Sciences Po. Il pense que ce type d'association devrait avoir le même statut que le Ciné-Club.

Richard DESCOINGS lui répond qu'il pose une question aussi complexe que le caractère représentatif au niveau national des fédérations syndicales. Il est d'accord sur le fait que Handicap Zéro peut jouer un rôle central. Le statut du Ciné-Club a des raisons historiques. Par rapport aux autres associations qui portent des projets culturels, le Ciné-Club a un statut différent parce qu'au moment où il a été fondé, il n'y avait pas autant d'activités culturelles à Sciences Po. On peut tout à fait rouvrir la question. Mais le directeur craint qu'un grand nombre d'associations fassent valoir le fait qu'elles cherchent à promouvoir l'intérêt général. Mais Sciences Po ne pourrait pas accorder à un trop grand nombre d'associations les avantages d'une reconnaissance permanente. On peut réfléchir à cette question.

Andrea JIMENEZ souligne que même si beaucoup d'étudiants utilisent les services du Ciné-Club, il n'a que 53 adhérents. Cela pose un problème. Elle comprend bien les raisons historiques du statut du Ciné-Club, mais constate qu'il reçoit un soutien financier important de Sciences Po, ce que de nombreuses associations d'intérêt général souhaiteraient. Il faudrait voir ce que souhaitent les étudiants.

Erhard FRIEDBERG propose de porter cette question à l'ordre du jour éventuel d'une autre séance. Il trouve déplacé de mettre en question le statut du Ciné-Club au moment de son audition. Il ajoute qu'il a trouvé la communication de la présidente du Ciné-Club extrêmement réjouissante. Le bureau actuel a fait un travail formidable, ce qui mérite d'être souligné. Le budget est également remarquable. Il constate que le Ciné-Club pourrait presque exister sans subvention.

Laure CAILLOL ne pense pas que le Ciné-Club pourrait survivre sans subvention. Il est ouvert à tous les étudiants et doit leur permettre de découvrir des films. Il est important de pouvoir varier la programmation et de projeter non seulement des films récents, mais des films classiques, qui ne sont pas disponibles en DVD dans les catalogues mis à disposition par les entreprises de location. Il est donc difficile de faire la programmation sur la seule base des DVD. Il est également nécessaire de louer des films 16 mm, dont le coût de location est nettement plus élevé.

#### *c) Vote*

Le quitus moral et financier est accordé à l'unanimité.

## **V. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 24 MARS 2003**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **VI. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

Arnaud ROHMER demande si des dispositions ont été prises pour l'organisation des groupes de travail. Il souhaite savoir quand ils se mettront en place. Le groupe de travail sur la vie associative est important, par exemple pour examiner la question du statut des associations. Le groupe sur la négociation du contrat quadriennal devrait également se réunir rapidement.

Richard DESCOINGS répond que les propositions de groupe de travail ont été faites récemment. Il profite de cette question pour dire à Guillaume Piketty, qui va quitter ses fonctions de directeur des études et de la scolarité, toute sa gratitude pour le travail qu'il a accompli depuis plus de sept ans. Guillaume Piketty est aussi un chercheur, qui a été habilité à diriger des thèses et qui a été inscrit par le Conseil national des Universités sur la liste des personnes qualifiées pour être professeur des universités. Il a mené l'ensemble de ce travail parallèlement à ses fonctions à Sciences Po. Il quittera ses fonctions le 1<sup>er</sup> mai et sera à la même date nommé directeur d'études et de recherche à la FNSP, affecté au Centre d'étude de l'histoire de l'Europe au XX<sup>ème</sup> siècle. Laurent Bigorgne, qui a créé les 1<sup>ers</sup> cycles délocalisés et les dirigeait depuis près de deux ans, le remplacera comme directeur des études et de la scolarité. Compte tenu de la date des derniers conseils, des vacances et des décisions qu'a dû prendre le directeur, la mise en place des groupes de travail a pris du retard. Ils vont très rapidement être relancés. Ces groupes de travail sont d'une exceptionnelle utilité. Ces dernières années, la plupart des décisions qui avaient été adoptées en groupe de travail avaient été validées par la Commission paritaire et par le Conseil de Direction. Le groupe sur la vie associative va très rapidement être relancé dans le courant de la semaine prochaine. Le directeur préfère attendre pour le groupe sur le contrat quadriennal. Il participera le 28 avril prochain à une réunion à la direction de l'Enseignement supérieur. Cette réunion cadrera l'objet des négociations. Il attendra de savoir ce qu'attend le ministère en termes de renégociation avant de prévoir la première réunion de ce groupe de travail. Enfin, il avait indiqué qu'il y aurait un groupe de travail sur l'aide sociale et sur la contribution des étudiants au financement de Sciences Po. Il fera une déclaration dans ce sens lors du Conseil de Direction du 28 avril. Compte tenu de l'importance des enjeux, ce groupe de travail sera élargi à des personnalités extérieures. Il accueillera un président de chambre à la Cour des Comptes, Bernard Cieutat, auteur il y a quelques années d'un rapport très estimé sur la redistribution sociale au sein des universités. Le groupe de travail comportera également Thierry Berre, le chef du service de l'Inspection générale des Finances, qui a une connaissance très vaste de l'ensemble du système éducatif français. La Cour des Comptes vient de rendre public un rapport sur la gestion du système éducatif français, notamment de son enseignement supérieur, qui souligne un certain nombre de carences et de paradoxes. Le directeur sollicitera également un membre du Conseil d'Etat pour participer au groupe de travail. Y participeront également des élus enseignants de la Commission paritaire (Erhard Friedberg) et du Conseil de Direction (François Rachline), ainsi que des universitaires titulaires à Sciences Po, comme Jean-Paul Fitoussi et Pascal Perrineau. Ce groupe de travail se réunira très vite.

Andrea JIMENEZ indique qu'InterZaide a plusieurs propositions sur la vie étudiante à Sciences Po. Elle demande s'il y aura bien un groupe de travail sur ce point.

Guillaume PIKETTY répond que chaque groupe commencera ses travaux dans les prochains jours. Il y aura un groupe sur la vie étudiante, un groupe sur la vie associative, un groupe sur le suivi des études, un groupe sur le contrat quadriennal et un groupe sur l'aide sociale et le financement de Sciences Po.

Caroline RICCI demande s'il ne devait pas y avoir un groupe de travail sur la démocratisation.

Richard DESCOINGS répond que le groupe qui réfléchira à l'aide sociale et à la contribution des étudiants au financement de Sciences Po axera l'essentiel de ses réflexions sur la question de la démocratisation. Il se demandera ce que recouvre ce terme, pourquoi la massification de l'enseignement supérieur ne s'est pas traduite par la démocratisation, et comment, au nom de la démocratisation, ceux qui ont déjà perpétuent leurs réserves.

Alexandre CLEMENT demande quelles dispositions concrètes seront prises pour les étudiants de 1<sup>ère</sup> année, qui ont un délai très court entre l'information sur leur admission et la rentrée.

Andrea JIMENEZ indique que la semaine dernière, il y a eu une information dans la *Newsletter* pour les étudiants du cycle du diplôme, qui doivent remplir un formulaire sur le choix de leurs épreuves de diplôme. Certains étudiants ont été informés au dernier moment. Elle demande s'il n'est pas possible d'envoyer des informations aussi importantes par e-mail personnalisé. De même, elle demande si les étudiants peuvent être informés par avance de la date de prélèvement des droits de scolarité, par e-mail ou par courrier.

Alexandre CLEMENT souligne que la plupart des étudiants ont un budget mensuel et que ce prélèvement peut être très gênant lorsqu'il n'a pas été prévu. Il demande si on peut envoyer une facture aux étudiants.

Guillaume PIKETTY répond qu'il verra ce qui pourra être fait pour allonger le délai pour les étudiants entrant en 1<sup>ère</sup> année. En ce qui concerne le choix des épreuves du diplôme, un mail sera envoyé aux étudiants, les informant que la date butoir a été repoussée. A l'avenir, cette méthode sera utilisée pour les informations importantes. En ce qui concerne la facturation, il ignore de quels outils dispose le service des inscriptions administratives. Il se renseignera.

Mohammed CHIRANI remercie l'administration de Sciences Po d'avoir pris les mesures nécessaires en ce qui concerne l'attitude irrévérencieuse des étudiants face au drapeau. Il indique qu'avant cet incident, pendant la conférence des officiers et militaires, ceux-ci ont été hués dans la Péniche. De nombreux officiers ont été choqués.

Richard DESCOINGS indique que dans le document sur le projet éducatif qui est distribué à chaque élève, il insiste sur les attitudes qui sont encouragées. Lorsqu'il parle du respect et de la considération pour autrui, tous les étudiants sont d'accord. Il ne connaît pas un élève qui ne trouve pas cela évident. Mais les comportements décrits par Mohammed Chirani sont le symbole même de l'intolérance. Chacun est libre de ne pas aimer l'armée et d'être pacifiste. Mais il n'y a aucun besoin de porter atteinte à l'image de soi qu'ont les adversaires. Jusqu'où la liberté d'expression ne se donne-t-elle pas pour objet, non pas de débattre ou de combattre des idées, mais de discréditer ceux ou celles qui ont des idées que l'on ne partage pas ? Siffler des militaires qui sont dans l'exercice de leurs fonctions, des élèves officiers dans le cadre d'un séminaire de formation, c'est chercher à discréditer ce qu'ils ont choisi d'être. De la même manière, lorsqu'on est antinationaliste, la meilleure manière de l'exprimer n'est pas de porter atteinte au drapeau. Il ajoute qu'il a reçu les élèves dont la conscience a été à ce point blessée par la nouvelle loi. Il leur a suggéré que leur acte, dans sa valeur symbolique et salvatrice, aurait peut-être plus de poids s'il était commis devant un commissariat de police plutôt que dans cette relative aisance pour la subversion qu'offre le jardin de Sciences Po, où la police ne peut entrer qu'à la demande du directeur.

Arnaud ROHMER revient sur la question de la démocratisation. Elle a certes une dimension matérielle. L'ouverture de l'enseignement supérieur est en partie lié aux différences de revenus et à la capacité de chacun à contribuer au financement de ses études. Mais une réflexion avait commencé à être menée sur les modalités du concours d'entrée et sur les biais sociaux qu'il comporte. Guillaume

Piketty avait parlé d'une étude du CEVIPOF sur la question. Il demande si un groupe de travail spécifique sur la démocratisation n'aurait pas sa place, à côté du groupe de travail sur l'aide sociale.

Guillaume PIKETTY répond que la première réunion du groupe de travail sur la démocratisation, dans sa nouvelle composition, devait être consacrée à l'étude des résultats de cette enquête, qui est quasiment bouclée.

Richard DESCOINGS ajoute qu'il faudra aller vite. Parmi les questions traitées figure celle de l'absence d'oral à l'entrée en 1<sup>er</sup> cycle, alors que toutes les autres procédures d'admission à Sciences Po comportent des oraux. On sait bien que la première discrimination sociale passe par l'absolue maîtrise de l'écrit. En 2002, seulement 6 % des candidats à l'entrée en 2<sup>ème</sup> année ont été reçus. Quand il n'y a que des épreuves écrites, il faut avoir une maîtrise parfaite de la langue française, ce qui recoupe des clivages sociaux. En revanche, on peut faire passer de l'intelligence et du mérite à l'oral, sans nécessairement maîtriser parfaitement la langue. De la même manière, pour l'entrée en 4<sup>ème</sup> année, il faudra s'interroger sur l'épreuve de réflexion sur un texte court. Cette épreuve est difficile à manier comme outil de sélection. En outre, certains candidats réussissent plus facilement que d'autres à cette épreuve, pas seulement sur des critères sociaux, mais aussi sur des critères de formation universitaire. Un normalien ou un khâgneux réussit plus facilement cette épreuve. On peut imaginer que l'épreuve de synthèse d'un dossier de presse, qui est passée aujourd'hui par les candidats ayant reçu une formation scientifique, soit étendue à tous les candidats. En effet, on connaît parfaitement les objectifs de cette épreuve et on mettrait à peu près à égalité tous les candidats. Il est important que ce point essentiel soit traité en groupe de travail.

La séance est levée à 19 h 30.